

Tu ne partageras pas ta carte marine, nous raconte La Pérouse en 1787

Quand on n'y connaît rien en informatique, il est difficile de s'émouvoir du discours passionné d'un utilisateur de logiciels libres détaillant avec emphase les quatre libertés garanties par leur licence.



Le libraire pédagogue aura donc souvent recours à des analogies pour éclairer son auditoire, la plus courue étant sûrement celle de la recette de cuisine. Dans ce billet nous nous proposons d'y ajouter l'exemple, ou plutôt le contre-exemple, des cartes marines^[1].

Plongeons-nous, c'est le cas de le dire, plusieurs siècles en arrière pour retrouver un observateur sceptique face aux règles mises en place par les grandes compagnies maritimes de l'époque pour protéger la connaissance et en tirer profit face à la concurrence.

En effet, j'ai lu récemment et avec beaucoup de plaisir le « **Voyage autour du monde sur l'Astrolabe et la Boussole** » du grand navigateur Jean-François de La Pérouse qui mena une campagne d'exploration scientifique du Pacifique de 1785 à 1789.

Ce récit est empreint d'humanisme, d'intelligence et de générosité. Le voyage s'est déroulé sur un bateau en bois et à voiles, du temps où ordinateur, GPS et autres balise Argos n'existaient évidemment pas. Mais, d'un certain point de vue,

ces marins avaient un savoir et un savoir-faire supérieurs aux nôtres car ils ne pouvaient avoir recours à ces outils en cas de problèmes.

Dans son journal, La Pérouse note que les capitaines hollandais partant de Batavia vers le Japon devaient prêter serment, à leur compagnie, de ne pas divulguer leurs cartes marines. Ces cartes qui compilaient l'ensemble des informations collectées par les voyageurs précédents, dans ces terres inconnues où le moindre récif pouvait amener le naufrage.

1787. **N**OTRE navigation, depuis Manille jusqu'à l'île Quelpaert, sur la côte méridionale de la Corée, n'était nouvelle que pour nous ; car les Hollandais font depuis long-temps le commerce du Japon, et envoient tous les ans un ou deux vaisseaux à Nangasacki ; mais j'ignore s'ils dirigent leur route par le canal de Formose, ou s'ils passent dans l'Est de cette île. On m'a assuré que les capitaines faisaient serment, avant leur départ de Batavia, de tenir secrets les détails de leur navigation, et de ne permettre à personne de prendre copie des cartes manuscrites qui leur sont remises. Une semblable précaution annoncerait-elle que d'autres Européens seraient reçus au Japon, et pourraient y faire le commerce concurremment avec eux ? ou la prestation de ce serment n'est-elle qu'un ancien usage qu'on a négligé de réformer ?

Extrait du livre issu de Gallica, le service numérique en libre accès de la Bibliothèque Nationale de France.

Pour les compagnies, l'enjeu était de taille : elles vivaient du commerce des produits du Japon. Elles cherchaient à avoir une position exclusive, pour s'assurer des bénéfices maxima. Afin d'empêcher la concurrence, elles privaient les autres marins de leurs avancées cartographiques, et elles interdisaient d'éventuels rivaux par des contrats bilatéraux avec les dirigeants locaux.

Le serment des capitaines n'était pas sans conséquence. Un officier de marine convaincu d'avoir permis la consultation de ses cartes à un tiers aurait été dégradé, privé de commandement, banni de son pays.

Mais une autre conséquence c'est que chaque compagnie devait créer ses propres cartes et malheur à celle qui envoyait ses bateaux dans des zones non encore renseignées chez elle.

Le logiciel libre est issu de l'informatique mais aussi de tous ceux qui, avant lui, se sont battus pour la non appropriation des biens communs.

Notes

[1] Crédit photo : Norman B Leventhal Map center at the BPL
(Creative Commons By)